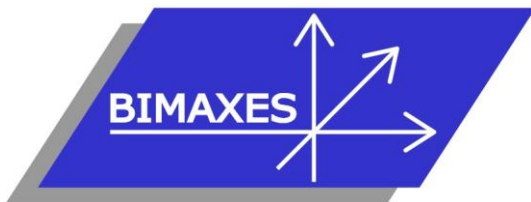




MAQUETTE NUMERIQUE du  
BÂTIMENT  
et de l'INFRASTRUCTURE  
INGÉNIERIE et FORMATION

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 1. Présentation** La SAS BIMAXES est un bureau d'études, organisme de formation (Déclaration d'activité n°93.83.04967.83) et revendeur de licences Autodesk, dont le siège se trouve 417, route de La Farlède – RN97 – bâtiment Les Pléiades 83130 LA GARDE. Les formations délivrées peuvent se dérouler dans nos locaux, intra-entreprise ou à distance.
- 2. Objet** Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de Bimaxes.  
Le fait de passer commande, en apposant une signature avec « bon pour accord » et cachet de l'entreprise sur notre devis (ou sur notre convention de formation) implique l'adhésion entière et sans réserve du signataire aux présentes conditions générales de vente.  
Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le participant ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la SAS BIMAXES, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de BIMAXES, lui permettant de s'assurer de l'adéquation du produit ou de la prestation à ses besoins.
- 3. Spécificités formation.** Pour toute action de formation, une facture et une feuille d'émargement seront adressées au financeur. Une attestation de fin de formation sera également remise au stagiaire. Il appartient à l'entreprise du participant : de faire la demande de prise en charge avant la formation auprès de son OPCO.
- 4. Désistement ou abandon formation** En cas de désistement par une entreprise à moins de 10 jours avant le début d'une formation, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 30 % de la somme au titre de dédit. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.
- 5. Paiement** Les prix sont assujettis à la TVA (sauf pour les financeurs exonérés). Nos prix de formation comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du participant.  
Tout règlement est effectué par virement ou par chèque à l'ordre de BIMAXES.  
En cas de retard de paiement une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible. Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de



MAQUETTE NUMERIQUE du  
BÂTIMENT  
et de l'INFRASTRUCTURE  
INGÉNIERIE et FORMATION

plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement

6. **Protection des données** Bimaxes garantit le respect des données personnelles : ces dernières ne seront à aucun moment vendues, louées ni même cédées à titre gracieux à des tiers.
7. **Propriété** Les formateurs et les intervenants de BIMAXES conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur le contenu des formations et sur la documentation écrite et audio, fournie aux stagiaires. Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord écrit des formateurs et des intervenants.
8. **Cas de différent** BIMAXES a désigné la SAS PB Expertise Médiation, représentée par P. Balmelli comme son médiateur ([pbalmelli@outlook.fr](mailto:pbalmelli@outlook.fr)). Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Toulon sera seul compétent pour régler le litige.